

Formations VIA

Vision & Identité Artistique

Artiste Danseur > Fiche de formation

Artiste Danseur Professionnel

Formation professionnelle du danseur par l'accompagnement à l'émancipation de sa **Vision** et à l'épanouissement de son **Identité Artistique**, pour répondre aux besoins de la danse d'aujourd'hui

Cette formation est ouverte aux artistes danseurs en activité

Formation professionnelle initiale et continue de l'Artiste Danseur

- > à partir de 18 ans
- > 25 à 27 heures par semaine
- > ouverte aux artistes danseurs en activité
- > **accès sur audition**

Trois formats

- > formation annuelle **32 semaines** (programme de 3 années)
- > formation courte **10 semaines**
- > formation courte **6 semaines**

Contenu

- > **Master Workshop** hebdomadaire (focus sur le travail de l'artiste invité)
- > **Trainings libres** obligatoires
- > **Cours de technique** (contemporain, classique, jazz, break)
- > **Travaux pratiques** (comprendre et entretenir son corps, culture chorégraphique et professionnelle, statut de l'artiste danseur, production et diffusion d'une pièce)
- > **Représentations** (Solos et Petites Pièces Dansées, La Manufacture au Théâtre, Soirées de l'Improvisation dansée, LLa Fabrique au Parapluie, Tournée Cantal Terre d'Artiste Chorégraphique)
- > **Battles MEB**

L'esprit du compagnonnage

L'accueil, le métier, le voyage, la communauté, les croisements, la transmission, l'initiation et le chef-d'œuvre font partie des fondamentaux du compagnonnage.

C'est une autre manière d'apprendre qui permet d'en découvrir davantage sur son métier, mais aussi sur soi, sur les autres et sur le monde. C'est un lien entre les générations, les différents métiers, la diversité des parcours et des origines.

Délivrées par des professionnels reconnus pour leurs originalités et leur excellence, les formations Vision & Identité Artistique comme la formation Artiste Danseur sont construites dans l'esprit du compagnonnage, mais un compagnonnage vécu in situ.

Ainsi les apprenants restent à demeure au lieu de se déplacer de maître en maître et les artistes se succèdent à La Manufacture. Autant d'approches, d'esthétiques, de convictions, d'expériences qui interpellent et enrichissent la transmission, par la diversité des enseignements et de leurs conditions de délivrance.

Vendetta Mathea et La Manufacture : héritages et filiations.

Après 30 ans sur le territoire, La Manufacture est un pôle de la danse en France.

Aux côtés de la démarche initiée par Vendetta Mathea dès 1983 et partagée par ses équipes, il y a le vécu des lieux.

Fabrique de parapluies construite en 1898, La Manufacture a hébergé des générations d'ouvriers et d'artisans, amoureux du bel ouvrage. Faire et refaire jusqu'à la perfection, jusqu'à habiter sa production de tout son être.

La Manufacture se projette vers l'excellence avec l'insertion professionnelle des artistes formés pour objectif principal.

Au centre des fondements de La Manufacture, il y a donc ce lien essentiel et déterminant entre formation(s) et métier(s).

Il s'exerce :

- par la présence simultanée et permanente d'apprenants et de professionnels sur le site,
 - par l'importance des master classes et masters workshops encadrés par des artistes,
 - dans la manière d'approcher le recrutement des apprenants,
 - par les expérimentations participatives régulières qui font son ADN,
 - à travers les actions préparatoires à l'emploi,
 - par l'accompagnement à la recherche d'un emploi,
 - par la recherche de chemins de traverse pour la diffusion des œuvres,
 - dans la portabilité technique des pièces au moyen des nouvelles technologies,
- ... comme dans chaque action menée par La Manufacture au quotidien.

En point de mire, il y a le projet de création, au sein de la filière danse, d'un Centre de Formation d'Apprentis et d'une certification au Répertoire Spécifique de cette formation d'Artiste Danseur (Code ROME : L1201 - Codes NSF : 133 et 134 - Formacode : 45071).

Artiste Danseur Professionnel

L'Artiste Danseur est avant tout un artiste qui développe sa créativité et sa singularité dans la danse et les métiers à dimension artistique.

Véritable entrepreneur, au sens étymologique du terme, ses outils sont le corps, le mental, une vision, une identité artistique et la compréhension du monde dans lequel il poursuit un chemin personnel, avec conviction, persévérance et engagement.

C'est cette approche qui a conduit Link Le Neil à imaginer et à concevoir le concept VIA (Vision & Identité Artistique) en prenant appui sur l'élaboration depuis 2015 d'une construction personnelle autour de la danse, de la musique et de la transmission.

Ce concept a investi les trois champs d'activité de La Manufacture :

- les formations professionnelles,
- les résidences d'artistes,

- l'éducation artistique.

Vision & Identité Artistique se décline ainsi dans chacune des formations professionnelles initiales et continues, longues et courtes, développées par La Manufacture dont la formation **Artiste Danseur**.

La formation **Artiste Danseur** s'appuie sur **huit piliers** sous la direction artistique de Link Le Neil :

- les **Masters Workshops** hebdomadaires artistiques
 - > chaque semaine, une rencontre avec des artistes majeurs aux textures singulières
- les **Cours Techniques** réguliers et de cohésion
 - > chaque semaine, des développements techniques fondamentaux sous la direction pédagogique de Vendetta Mathea avec des professeurs en danse contemporaine, classique, jazz, break
- un **Tutorat** personnalisé
- les **Trainings libres** obligatoires
- les **Représentations** publiques
- les **Battles** M.E.B.
- les **Travaux pratiques** et Conférences
- les **Ateliers artistiques** en autonomie (AD3)

La formation Artiste Danseur se déroule sous **trois formats** différents :

- > formation annuelle **32 semaines** (programme de 3 années)
- > formation courte **10 semaines**
- > formation courte **6 semaines**

1. Dates et rythmes

Formation Artiste Danseur

A partir de 18 ans

Ouverte aux artistes danseurs en activité

Formation Artiste Danseur Professionnel

Formation professionnelle initiale | Formation qualifiante

Formation professionnelle continue | Formation qualifiante

1.1. Format 32 semaines

800 à 864 heures par an

25 à 27 heures moyenne par semaine

Programme pluriannuel dont le point d'entrée dépend du niveau de l'artiste et des opportunités d'insertion professionnelle notamment :

- AD1 > Classe Synthétisation
- AD2 > Classe Identité Artistique
- AD3 > Identité Artistique & Production

Recrutement d'un public d'apprenants aux horizons et niveaux différents selon les domaines abordés notamment dans le cadre des Masters Workshops

Année scolaire et universitaire : **septembre à juin de l'année suivante**

Deux semestres de 15 à 16 semaines
 Vacances scolaires de zone A
 Entrée en formation le 14 septembre 2026

1.2. Format 10 semaines

22 heures minimum (cours techniques optionnels)
 Jusqu'à 27 heures par semaine

Périodes :

- 14 septembre 2026 au 18 décembre 2026
 Semaine des Solos et Petites pièces dansées + Battle MEB
- 1er mars au 4 juin 2027
 La Fabrique au Parapluie + Battle MEB

1.3. Format 6 semaines

22 heures minimum (cours techniques optionnels)
 Jusqu'à 27 heures par semaine

Périodes :

- 1er novembre 2026 au 18 décembre 2026
 Semaine des Solos et Petites pièces dansées + Battle MEB
- 26 avril au 4 juin 2027
 La Fabrique au Parapluie + Battle MEB

2. Structure du programme

Masters Workshops hebdomadaires
 Cours réguliers techniques et de cohésion
 Trainings libres obligatoires
 Méthodologie de créativité appliquée
 Jeudis de la Danse & Jam Session
 Représentations publiques et tournées
 Travaux pratiques
 Ateliers artistiques

Semaine type 2025/2026

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Workshop Groupe 1	Workshop Groupe 1	Workshop Groupe 1	Workshop Groupes 1 et 2	Workshop Groupes 1 et 2
Après-midi	Technique Contemporain	Technique Jazz	Training libre obligatoire	Technique Classique	Technique Break
	Travaux Pratiques Conférences	Training libre obligatoire	Workshop Groupe 2	Technique Classique	Training libre obligatoire
Fin de journée	Workshop Groupe 2	Workshop Groupe 2		Composition	Atelier Artistique en autonomie
				"Jeudis de la Danse" Jam session 20h00-22h00	

3. Artistes intervenants 2025 2026 (hors professeurs permanents et artistes en résidence)

[Béa Debrabant](#)

[Boustesse](#)

[Chey Jurado](#)

[Chris Fargeot](#)

[Émilie Regen](#)

[Flor Buzzo](#)

[Gelya](#)

[Haeni](#)

[Jean-Noël Godard](#)

[Link Le Neil](#)

[Maky Gôrôca](#)

[Marie Orts](#)

[Mounia Nassangar](#)

[M. Kriss](#)

[Rafael Smadja](#)

[Twin Sniper](#)

[Surya Berthomieux](#)

[Vendetta Mathea](#)

4. Objectifs pédagogiques

Mise à niveau et approfondissement des compétences techniques en danse dans une perspective de professionnalisation ou de formation continue

Perspective de poursuite de l'apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur pour la formation initiale

Développement du projet d'exercice d'une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique ou accompagnement du projet existant

Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle

Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation

Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées

Développement de l'endurance et de la virtuosité

5. Compétences visées

Maîtrise technique de socles

Faculté à reproduire et interpréter sur scène des variations

Capacités de composition et d'improvisation en danse

Accompagnement au développement d'une identité et d'une vision personnelle

6. Métiers visés

Artiste Danseur - Chorégraphe-Interprète (ROME L1201 Artiste Chorégraphique)

7. Débouchés

Formation qualifiante

8. Niveaux de sortie

Attestation de réalisation (AD1)

Attestation de réalisation "La Manufacture VIA Artiste Danseur" (AD2)

Attestation de réalisation "La Manufacture VIA Artiste Danseur - Vision & Identité Artistique" (AD3)

Attestation de réalisation (10 semaines et 6 semaines)

9. Type de formation

Formation professionnelle initiale

Formation professionnelle continue

10. Publics

Danseur.se ayant terminé ses études secondaires

Intermittent.e du spectacle

Personne en recherche d'emploi

Salarié.e

11. Prérequis

Age minimum : 18 ans

Certificat médical

Pratique amateur régulière de la danse pour la formation initiale

Niveau technique au moins équivalent à l'entrée en cycle 2 pour la formation initiale

Audition d'entrée pour AD1 à AD3

12. Équivalences et dispenses

Aucune

13. Accès à la formation et Délai

Admission sur audition, après une pré-sélection en visio, les mois précédant la session de formation, positionnement, et entretien.

Nos équipes gèrent votre première demande de contact sous 72 heures (hors période de vacances scolaires et week-end).

Après un premier échange, la pré-sélection en visio et avoir rempli le formulaire d'inscription à l'audition, vous recevrez automatiquement une convocation par email.

14. Moyens et modalités Pédagogiques Techniques

Enseignement pluridisciplinaire et décloisonné

Master classes et Masters Workshops

Formation pratique en studio et théâtres

Formation théorique en salle et médiathèque

Pratique de la scène sur plateau et dans l'espace public

Tutorat et stages

15 Encadrement

Artistes professionnels associés ou en résidence

Intervenants professionnels spécialisés
 Professeurs Certifiés (C.A.)
 Professeurs de Danse diplômés d'Etat (D.E.)

16. Modalités d'Évaluation

Contrôle continu (bulletins semestriels)
 Épreuves terminales de semestre, sur scène
 Bilans semestriels (entretiens individuels)
 Audition annuelle d'évaluation (AD1 et AD2)
 Projet commun + dossier collectif + note personnelle (AD3)
 Comptes-rendus et entretiens (10 semaines et 6 semaines)

17. Lieux de Formation

Studios de danse et espaces scéniques
 - La Manufacture Studios (3 studios)
 - Conservatoire de Musique et de Danse d'Aurillac (1 studio)
 - Théâtre d'Aurillac (1 studio)
 - Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace public à Naucelles (1 studio)

18. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Personnes à Mobilité réduite : les studios de La Manufacture font partie d'un bâtiment historique pour lequel l'accessibilité en fauteuil roulant n'est possible qu'au premier niveau à partir de l'impasse Jules Ferry par une rampe d'accès amovible.

Pour toute autre situation de handicap ou de difficultés dans la mobilité, merci de contacter Yu Sasaki, référente Personnes en situation de handicap, à l'adresse suivante : administration@la-manufacture.org. N'hésitez pas à contacter notre référente si vous avez besoin d'adapter votre formation.

Frais administratifs annuels obligatoires - Saison 2026/2027

Frais administratifs annuels

Frais d'inscription, déclarations et démarches
 Adhésion (25 €) et assurance obligatoire incluses
 (toutes formations) **140 €**

Santé

> Suivi Sportif de Haut Niveau
 Centre médico sportif
 Centre Hospitalier Henri Mondor
 Forfait examen médical initial (première année) **72 €**
 Forfait suivi médical (années suivantes)
 (formation longues) **42 €**

Accès aux studios en autonomie

Pendant la période de formation et hors vacances
 Participation aux frais d'entretien et de maintenance
 (formation longues) **40 €**

Frais pédagogiques - Saison 2026/2027

Artiste Danseur 32 semaines

Années AD1 à AD3 - Jusqu'à 27 heures par semaine

Tarif de base - Paiement en 10 fois 392 €	3.920 €
Réduction pour paiement en 2 fois 1.875 €	3.750 €
Réduction pour paiement en 1 fois 3.500 €	3.500 €

Coût réel facturé aux organismes financeurs (8,10 €/h) **7.000 €**

Artiste Danseur 10 semaines

Jusqu'à 27 heures par semaine

Tarif de base - Paiement en 2 fois 1.340 €	2.680 €
Réduction pour paiement en 1 fois 2.500 €	2.500 €

Coût réel facturé aux organismes financeurs (11,57 €/h) **3.125 €**

Artiste Danseur 6 semaines

Jusqu'à 27 heures par semaine

Tarif de base - Paiement en 2 fois 795 €	1.590 €
Réduction pour paiement en 1 fois 1.500 €	1.500 €

Coût réel facturé aux organismes financeurs (11,57 €/h) **1.875 €**

Les frais indiqués n'incluent pas les frais de participation aux examens nationaux et concours, ni les frais découlant des activités de formation tels que les équipements personnels et fournitures, manuels et supports de cours, costumes, maquillage, frais de voyage, sorties culturelles, activités des associations élèves, stagiaires, étudiants et parents ...

Détail de la formation annuelle de 32 semaines (programmes de 3 années)

La formation Artiste Danseur se déroule sous **trois formats** différents :

- > formation annuelle **32 semaines** (programme de 3 années)
- > formation courte **10 semaines**
- > formation courte **6 semaines**

Le programme se déroule sur une durée de **deux années** plus une éventuelle **troisième année en production**.

Il se compose de **deux classes** :

- AD1 > Classe **Synthétisation**
- AD2 > Classe **Identité Artistique**
- AD3 > **Identité Artistique & Production**

Classe Synthétisation (AD1)

C'est la première étape de la formation.

> AD 1 Accès

L'accès à cette classe est conditionné à la réussite à l'audition d'entrée qui est ouverte après la pré-sélection en vidéo.

> AD1 Contenu

Cette année s'articule autour de plusieurs blocs de compétence et se focalise notamment sur :

- la synthétisation des matières artistiques données par les intervenants des Masters Workshops,
- un perfectionnement sur le plan technique et pédagogique,
- un travail sur la maîtrise de l'intégration chorégraphique et des comptes,
- une immersion dans la culture chorégraphique contemporaine, modern jazz, classique et break,
- l'assimilation de la nomenclature liée à la pratique professionnelle de la danse toutes disciplines confondues ainsi que des termes techniques et juridiques en rapport avec les métiers,
- des cours théoriques liés notamment au statut juridique et social du danseur et une préparation à la réalité du terrain.

> AD1 Objectif

Son objectif est de préparer les artistes en formation à la réalité du terrain en général, en les dotant de compétences techniques, culturelles et juridiques pour évoluer dans les contextes variés des spectacles, auditions et battles.

> AD1 Evaluation

Au terme de cette année de formation, une **attestation de réalisation intitulée "La Manufacture Artiste Danseur - Synthétisation"** est délivrée avec une mention sur l'assiduité et le volume des cours suivis.

Classe Identité Artistique (AD2 et AD3)

C'est la seconde étape de la formation.

Cette classe se déroule sur une année (AD2).

Elle peut être suivie d'une année de production d'une pièce portée par l'artiste en formation (AD3).

> AD2 Identité Artistique

> AD2 Accès

L'accès à cette classe est conditionné à la réussite de l'audition d'évaluation au terme de la classe Synthétisation (AD1).

> AD2 Contenu

Cette classe Identité Artistique comprend plusieurs blocs de compétences et se focalise notamment sur :

- le développement des matières artistiques données par les intervenants des Masters Workshops,
- la forge de l'identité artistique,
- un approfondissement des matrices avec un travail spécifique en présence de Link Le Neil,
- des cours théoriques liés notamment à tous les aspects de la production et de la diffusion d'une œuvre.

> AD2 Objectif

Cette année a pour objectif de permettre à l'artiste de construire et affirmer son identité artistique, afin de développer un niveau de confiance solide pour se confronter à la scène professionnelle, aux auditions et aux compétitions.

> AD2 Evaluation

Au terme de cette première année de la classe Identité Artistique, une **attestation de réalisation intitulée "La Manufacture Artiste Danseur - Identité Artistique"** est délivrée avec une mention sur l'assiduité et le volume des cours suivis.

> AD3 Identité Artistique & Production

> AD3 Accès

Le passage à la phase Production de la Classe Identité Artistique s'effectue au terme d'une audition et d'un entretien détaillé portant sur le projet de production de l'artiste.

La décision est prise par un comité comprenant la direction artistique et pédagogique de La Manufacture, des intervenants et enseignants ayant participé à la formation de l'artiste ainsi qu'un membre du Conseil d'administration de l'association.

Des représentants des entités publiques et privées soutenant le programme et ses productions participent également à la décision.

> AD3 Contenu

Cette année s'articule autour des huit piliers constitutifs des blocs de compétence du programme VIA Vision & Identité Artistique. Elle approfondit les enseignements de l'année AD2 et se focalise sur la réalisation d'une pièce (solo, duo ou trio) avec des sessions hebdomadaires dédiées.

A cet égard et au-delà de sa mission en tant qu'organisme de formation préparant au terrain, La Manufacture prend, pour cette troisième année, la position de coproducteur de la pièce portée par l'artiste danseur en formation.

> AD3 Objectif

Cette année a pour objectif de permettre à l'artiste de sortir de la formation, après trois années, avec un projet artistique abouti : une pièce chorégraphique (solo, duo ou trio), un dossier de production complet et des expériences de diffusion. Elle prépare également à l'autonomie en production artistique avec des outils concrets pour structurer sa carrière.

Sur le plan formel, des outils sont mis à disposition et exploités ensemble dans le cadre d'un accompagnement. Parmi ces outils, il y a un kit de fichiers prenant en compte tous les aspects d'une production, de la création de la structure juridique à la réalisation des budgets en passant par la communication.

> AD3 Evaluation

Au terme de cette deuxième année de la classe Identité Artistique, une **attestation de réalisation intitulée "La Manufacture Artiste Danseur - Identité Artistique & Production"** est délivrée sous réserve d'avoir satisfait notamment aux autres conditions suivantes :

- participation effective à un projet commun dansé, dirigé par un(e) chorégraphe en Masters Workshops ou en résidence à La Manufacture,
- rédaction d'un dossier collectif de présentation d'un projet de production, contenant une note d'intention artistique, une description détaillée du projet, un budget conforme aux prescriptions du Ministère de la Culture, un plan de communication et de diffusion et une ébauche de fiche technique,
- rédaction d'une note personnelle sur l'identité artistique et le projet de vie autour de la danse et de l'art en général.

Symboliquement, l'attestation de réalisation est remise le soir même de la première de la pièce portée par le ou les artistes danseurs, dans le cadre d'un plateau partagé organisé par La Manufacture, après une avant-première et la générale.

Ateliers pratiques et conférences

Dans le cadre de la formation professionnelle et pour toutes les années (AD1, AD2 et AD3), un accompagnement régulier est mis en place par des séances de travaux pratiques sur différents thèmes majeurs touchant à la dimension entrepreneuriale du métier.

Les séances se structurent autour de blocs de compétence :

- "Entretenir son corps"
- "Statut du danseur"
- "Culture Chorégraphique"

- "Culture Professionnelle"
- "Produire et diffuser une pièce"

Ces ateliers sont complétés par des conférences liées aux métiers de la danse.

Conditions de l'entrée en formation et de la poursuite de la formation pour le passage de AD1 à AD2

Témoign Continu (contrôle continu) et Audition Annuelle d'évaluation (examen)

> Entrée en formation

Pour intégrer la formation professionnelle VIA, toute personne doit se présenter à une audition, après une présélection en visio, et démontrer lors de cette audition, au-delà des compétences purement danse, qu'elle est animée par la volonté de s'engager dans une démarche personnelle qui peut l'amener au-delà de sa zone de confort et qu'elle est habitée par un réel état d'esprit positif.

> Poursuite de la formation

Pour passer d'une année à l'autre dans la même classe ou pour passer de la classe Synthétisation à la classe Identité Artistique, toute personne en formation à La Manufacture doit avoir satisfait aux exigences du Témoign Continu (contrôle continu).

Elle doit également s'inscrire et se présenter à l'audition de fin d'année.

Au choix de la personne, l'inscription à l'audition se fait en choisissant, en âme et conscience, soit de poursuivre dans la classe Synthétisation pour une année supplémentaire soit d'intégrer la classe Identité Artistique.

> Conditions et critères d'admission

La décision d'admission dans l'une ou l'autre des classes est prise par un collège de professeurs et intervenants de l'école. Le contenu de l'audition ainsi que le travail continu durant toute l'année passée sont pris en compte.

Les principaux critères pour la poursuite de la formation sont les suivants :

- présence et ponctualité pour les cours, réunions, spectacles, battles ...
- persévérance et consistance l'année durant,
- acquisitions techniques,
- évolution artistique,
- évolution psychique avec le support des outils donnés et de l'expérience acquise durant les spectacles et Battles.

> Protocole d'audition

La mise en place du protocole d'audition, en plus du contrôle continu, répond aux exigences d'évaluation à l'entrée en formation et au terme de chaque étape de la formation.

L'audition initiale et l'audition annuelle d'évaluation poursuivent les objectifs suivants :

1. Identifier la maturité de la personne et son niveau d'engagement, et ce quel que soit son niveau technique.

2. Mettre en parallèle ce constat avec les attentes de La Manufacture eu égard à la confiance accordée, aux moyens mis en œuvre, à l'espace donné notamment par les training libres et les outils de la forge de l'identité artistique.

La personne est invitée à être en conscience sur son rythme, sur sa manière de s'entraîner, sur sa capacité à assimiler la philosophie de la formation afin d'accélérer sa progression.

Elle est invitée à se positionner quant à son niveau d'engagement en rapport avec l'énergie investie et le dévouement des intervenants extérieurs et des enseignants réguliers. Autrement écrit, elle est invitée à clairement à prendre acte de l'investissement personnel des intervenants et enseignants et de l'attente qu'ils ont tous, à son égard, pour un niveau d'engagement similaire.

A l'instar de ce qui se passe en spectacle pendant une tournée, en compagnie ou comme en battle, quelles que soient les circonstances extérieures et l'état d'être personnel, ce qui est attendu est de "faire de son mieux" et de composer avec ce qui est disponible à ce moment précis.

Cela ne signifie pas d'aller au-delà de ses limites physiques et de se mettre en danger. "Faire de son mieux" signifie respecter le seuil de ses limites. Cela signifie de bouger, avec ce qui est disponible physiquement ce jour-là sans aller au-delà de sa limite. "Faire de son mieux" n'a aucune dimension destructive, mais une dimension de respect de soi-même et d'autrui.

Dans ce cadre, il est important d'informer l'intervenant ou le professeur en début de cours de l'existence d'une limite physique ou d'une blessure.

A cet égard, le Témoin Continu (contrôle continu) ne prend pas en compte les absences dues aux périodes de travail (contrat spectacle, cachet intermittent, impératif battle, ...) ou les absences dues à des nécessités de régénération physique ou à des situations d'incapacité physique temporaire.

3. Développer le sentiment d'appartenance de cœur à un groupe engagé et créer une synergie globale de motivations personnelles.

4. Centrer sur la volonté et l'envie de travailler avec des artistes professionnelles à la texture artistique affirmée qui adhèrent au concept et à la philosophie de La Manufacture, tout en préservant le libre choix de bifurquer dans une autre direction, vers une autre école ou structure mettant en valeur une autre vision artistique, potentiellement plus adaptée.

5. Contribuer à l'amélioration constante du niveau général de la formation en prenant pleinement conscience de la part de chacun dans ce développement.

6. Gérer les effectifs des classes et limiter le nombre de personnes admises à suivre la formation.

Sur un plan général, ce dispositif (Audition + Témoin Continu + Audition d'évaluation) permet à chaque personne en formation de se concentrer sur sa progression, de comprendre qu'aucune position n'est acquise et ainsi de s'inviter à cultiver sa résilience, sa souveraineté et son identité.

L'évolution est moins la conséquence de son environnement que le fruit de son engagement personnel. Chaque personne est responsable de ses comportements et engagements, à l'égard d'elle-même en premier lieu, des autres apprenants en formation, des intervenants et

professeurs, de la Manufacture et ses partenaires, et plus généralement de la citoyenneté.

Comme Link Le Neil l'exprime clairement :

"Ma pédagogie n'est pas fondée sur le contrôle.

J'observe et je prends note.

C'est une invitation à sa propre autogestion et sa propre perception des limites de son comportement.

Il me tient à cœur de vous aider.

C'est pour cela que j'ai choisi ce dispositif afin de ne pas vous ménager.

Ma philosophie est une approche de terrain, afin de vous préparer au mieux et de vous inciter à gérer vos limites physiques et psychiques."

> **Spécificités d'accès à la Classe Identité Artistique (AD2)**

Les critères de sélection pour faire partie de la classe Identité Artistique sont les suivants :

- intégration technique de la balletique et des textures,
- capacité à compter une chorégraphie,
- faculté d'interpréter une pièce en respectant la forme et les qualités,
- appétence pour l'improvisation en spectacle, cypher ou battle,
- volonté de créer et développer son identité artistique.

Qualiopi

Certificat des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

ISQ CERTIFICATION SAS

84, avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne-Billancourt

Tél. : 01 46 99 14 55 - info@isqcertification.com - www.isqcertification.com

N°2311_CN_04380 - V.1

Début de validité de la certification : 14/11/2023

Echéance de la certification : **13/11/2026**

Date d'émission du certificat : 14/11/2023

ISQ Certification certifie que

LA MANUFACTURE DES ARTS

4 IMPASSE JULES FERRY

15000 AURILLAC

SIREN : 392299160 NAF : 8552Z

Numéro de Déclaration d'activité : 83150298615

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur,

Pour la catégorie d'actions concourant au développement des compétences suivante : Les actions de formation Et pour le site suivant : LA MANUFACTURE DES ARTS - 4 IMPASSE JULES FERRY 15000 AURILLAC.